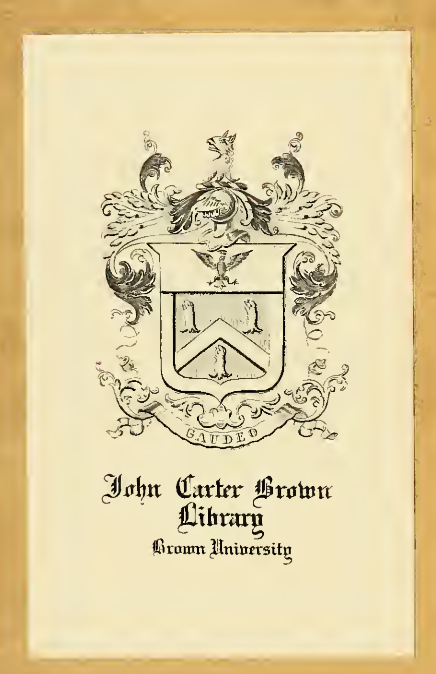
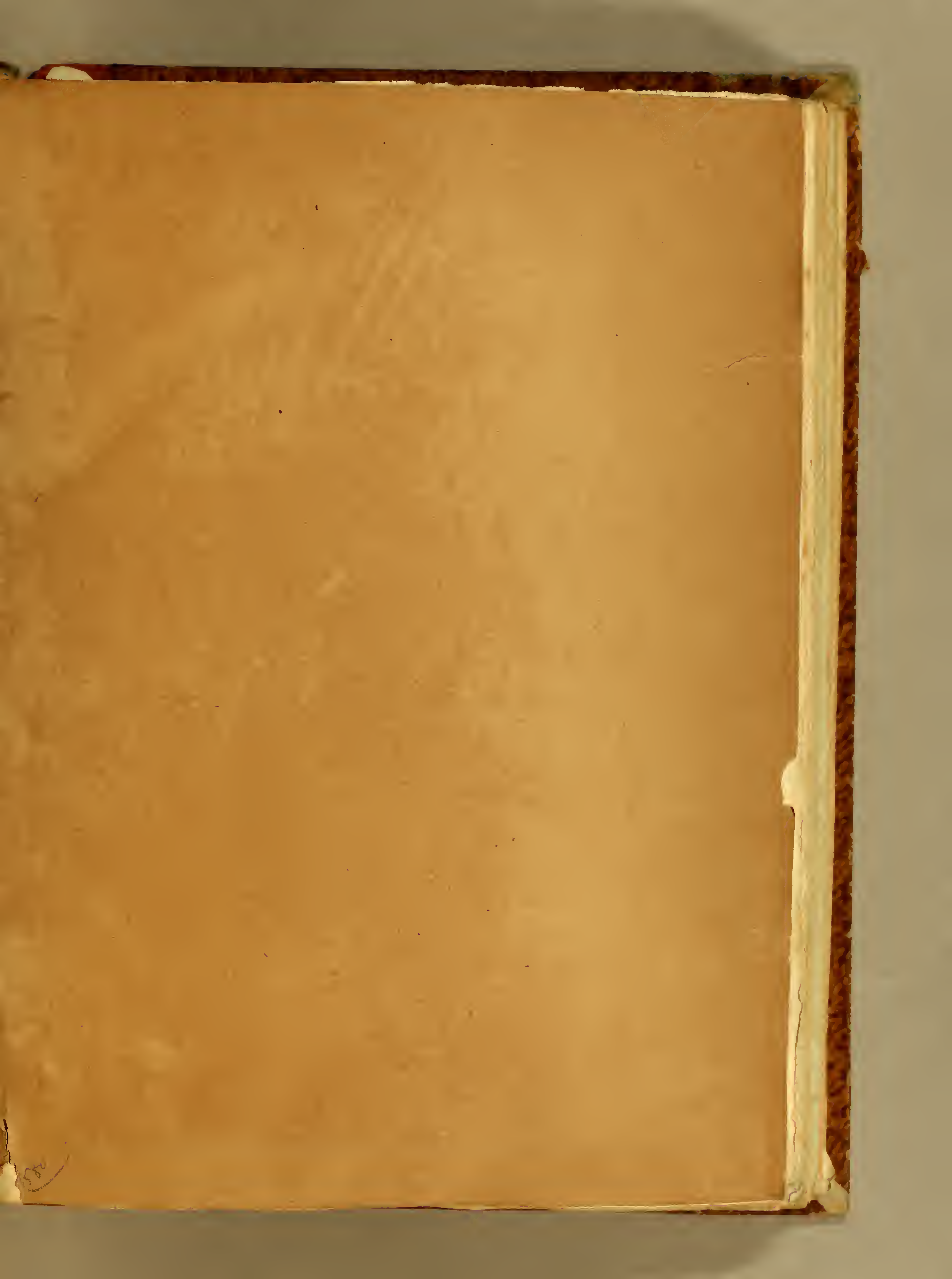



GAUDEO
John Carter Brown
Library
Brown University



Achevez votre ouvrage ; l'Aſſemblée provinciale doit à votre fermeté la réſiſtance inſurmontable qu'elle a oppoſée aux entrepriſes alarmantes de l'Aſſemblée ſéante à Saint-Marc ; qu'elle doive à votre patriotiſme la deſtruction d'une ariſtocratie plus effrayante que le deſpotiſme miniſtériel : Vous reſterez libres & Français ; & l'Aſſemblée , loin d'exciter votre zèle , n'a eu beſoin que de modérer vos tranſports.

Mais , ô vous tous ! généreux Citoyens , braves Militaires Patriotes , défendez vous du ſeul piége qu'on puiſſe tendre à des hommes tels que vous : gardez-vous de croire que le pouvoir arbitraire reprenne jamais ſa vigueur, & que les mouvemens de votre patriotiſme puiſſent vous en faire courir les haſards. Périſſent tous les Membres de l'Aſſemblée ſous les ruines enſanglantées du temple de la liberté , avant de voir renaître ces jours affreux de deſpotiſme ; nous en feſons tous le ſerment devant vous. Oui , Citoyens , nous vous jurons de vous conſerver libres & Français , & de ne conſentir à vous laiſſer pour maître que la loi propoſée par vous , & décrétée par les Repréſentans de la Nation Françaiſe , dont vous vous glorifiez de faire partie.

DE L'IMPRIMERIE
DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU NORD
DE SAINT-DOMINGUE.



PROCLAMATION

DE M. LE GÉNÉRAL.

Au nom de la Nation, de la Loi & du Roi.

LOUIS-ANTOINE THOMASSIN, COMTE DE PEINIER,

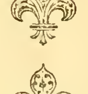
Chef d'Escadre des Armées navales, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Gouverneur Lieutenant général des Isles Françoises de l'Amérique sous le vent, & Inspecteur général des Troupes, Artillerie, Milices & fortifications desdites Isles.

M. le Gouverneur général fait savoir à tous les Citoyens de cette ville, que le Comité reconnu pour être depuis long-temps l'Auteur de tous les troubles qui l'agitent, après avoir inutilement tenté de séduire le Régiment du Port-au-Prince, a porté l'excès jusqu'à corrompre l'Équipage du Vaisseau du Roi *le Léopard*, en Garnison en cette rade. Dans cette circonstance, M. le Gouverneur général n'a pu refuser à la sollicitation des bons Citoyens & à la sureté publique, de déployer les forces qui lui sont confiées, pour arrêter tant de désordres & dissoudre l'Assemblée qui les causoit.

En conséquence, il a donné ordre à M. de Mauduit, Commandant de la Place, par *interim*, de dissiper un attroupement nocturne, dont il venoit d'être informé, & qui se trouvoit composé tant des Membres dudit Comité que d'une foule de gens mal intentionnés, & de différens Matelots & Soldats dudit Vaisseau; surquoi, M. de Mauduit s'est transporté sur le lieu de l'attroupement, avec un détachement de son Régiment & de Citoyens connus sous le nom de *Volontaires Nationaux*, & l'ayant sommé au nom de *la Nation, de la Loi et du Roi*, de se rendre aux ordres de M. le Gouverneur; il n'a eu pour toute réponse qu'une décharge de mousqueterie & d'espingoles, qui lui a tué & blessé











plusieurs Soldats, ce qui l'a mis dans la nécessité de faire feu à son tour, & d'arrêter quelques Membres dudit Comité, & plusieurs particuliers.

M. le Gouverneur général annonce que dès ce moment le Comité de cette ville est & demeure totalement dissous; invite en conséquence les bons Citoyens à se rassurer sur les suites de cet événement facheux, à vaquer tranquillemenr à leurs affaires, & leur promet entière protection.

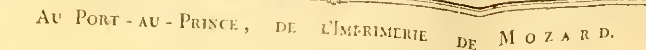
Il invite également l'Équipage du Vaisseau du Roi *le Léopard* à rentrer au plus tôt dans son devoir, dont un moment d'erreur & de perfides suggestions l'ont fait écarter, faute qui peut encore être effacé par un prompt repentir.

Donné au Port-au-Prince, sous le sceau de nos Armes & le contre-seing de notre Secrétaire, le 30 Juillet 1790.

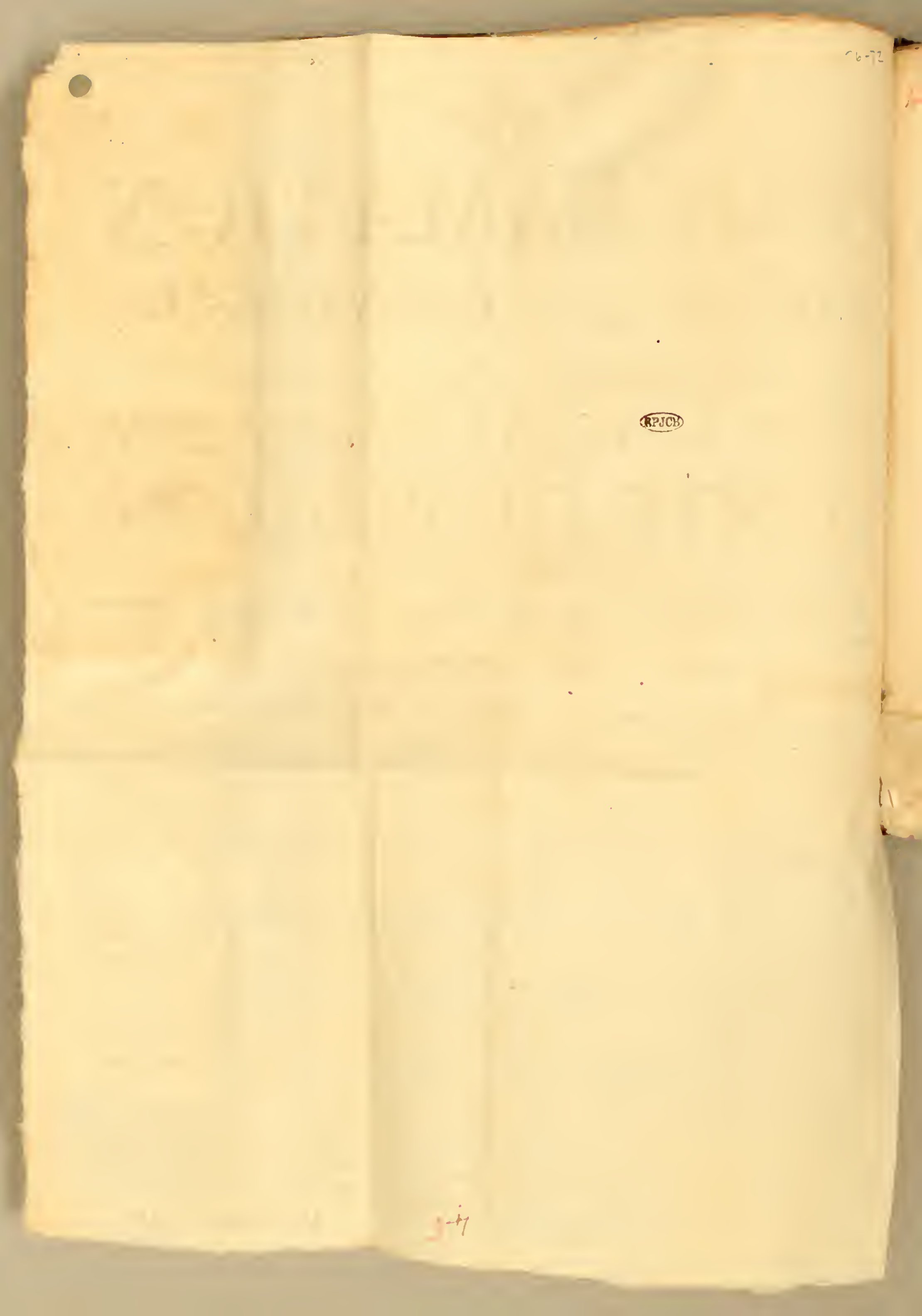
Signé, le Comte DE PEINIER.

Par M. le Gouverneur général,

Signé, Roy de la Grange.



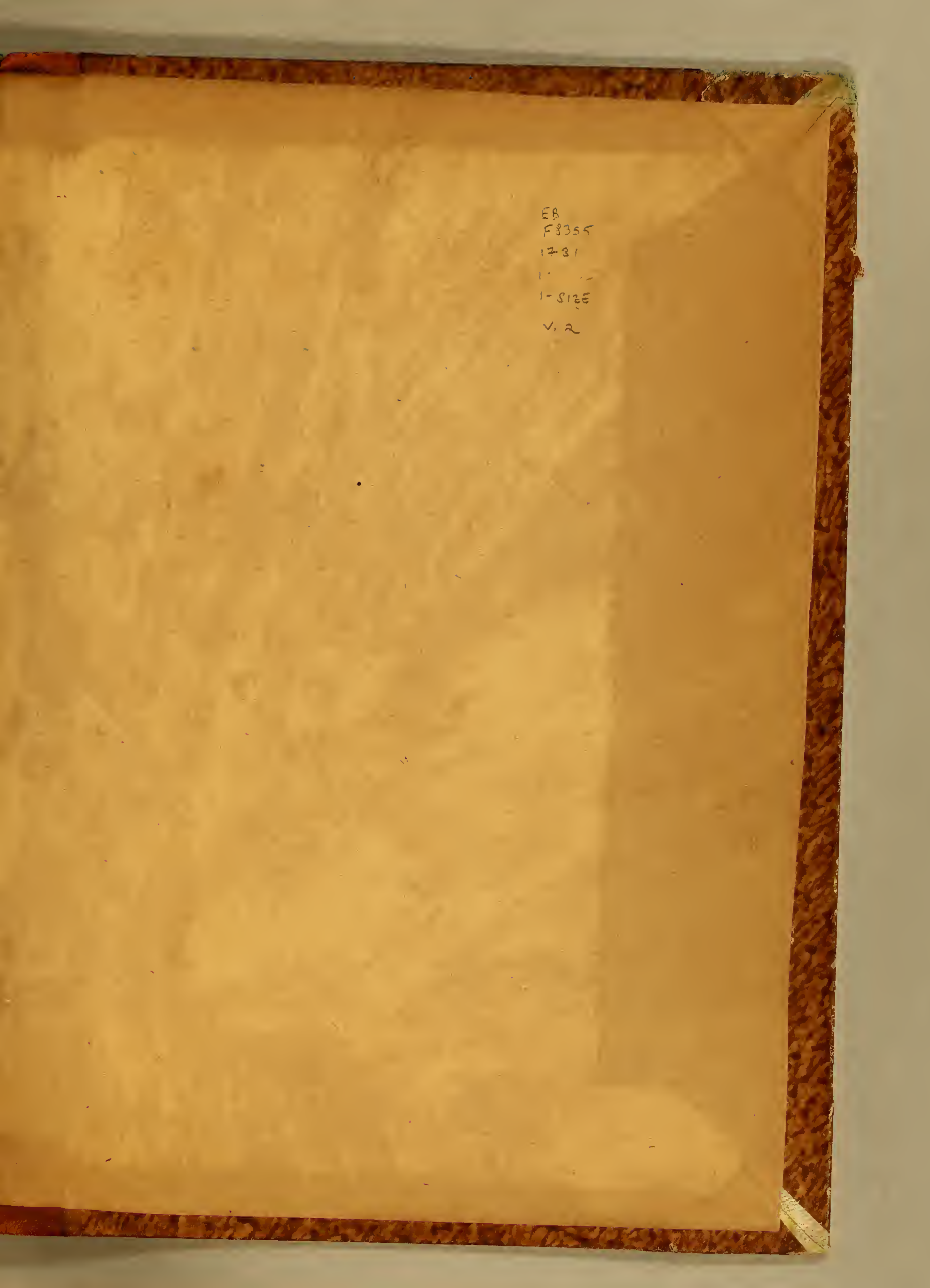
Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie de Mozard.


RPJCB

26 3. juillet 77.

21

23


EB
F8355
1781
1-SIZE
v. 2

